

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gouvernet, 1er mars 1883

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 1 p. (100v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Gouvernet, 1er mars 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51148>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [1er mars 1883](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gouvernet](#)

Lieu de destination Loulans-les-Forges, Loulans-Verchamp (Haute-Saône)

## Description

RésuméGodin demande à Gouvernet le montant des appointements qu'il veut obtenir et les adresses des maisons dans lesquelles il a travaillé.  
NotesLieu de destination : Loulans-les-Forges est une ancienne commune qui a fusionné en 1970 avec la commune de Verchamp pour former la nouvelle commune de Loulans-Verchamp (Haute-Saône).  
SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

### Emploi

Notice créée par [Pauline Pélassier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Quimper le mars 1863

100

Monsieur Gouverneur,

Votre lettre du 26 février  
me demande un complai.  
L'association de l'ami-  
listère n'a pas l'habitude  
d'accepter aucun employé  
sans être complètement  
renseigné sur lui. Deux  
choses sont donc néces-  
saires à votre acceptation:  
me faire connaître le  
chiffre des appoientements  
auxquels nous aspirons et  
me donner les adresses

de toutes les maisons  
dans lesquelles nous avons  
travaillé depuis notre  
sortie des écoles.

Si ces renseignements  
sont satisfaisants, je  
veux à prendre une  
résolution en conséquence.

Veuillez agréer,  
Monsieur, mes civilités  
parfaites.